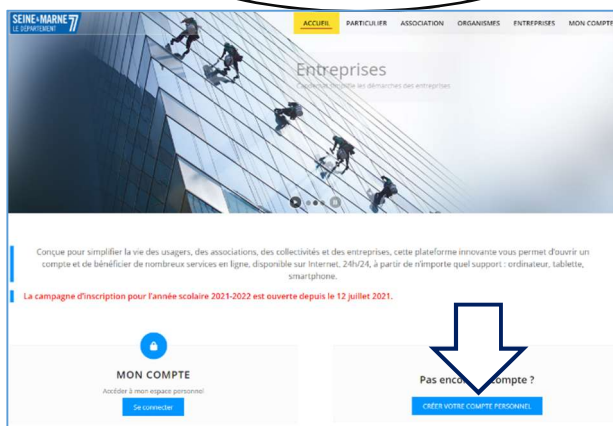


MODE D'EMPLOI

Pour déposer votre demande de subvention aux **aux collectivités territoriales pour l'EPS AU COLLEGE**, vous devez créer un compte usager et faire une demande en ligne sur un site dédié et sécurisé :
<https://cd77.relation-usagers.fr>

1

Créez votre compte en cliquant sur le bouton :
« Créer un compte »



2

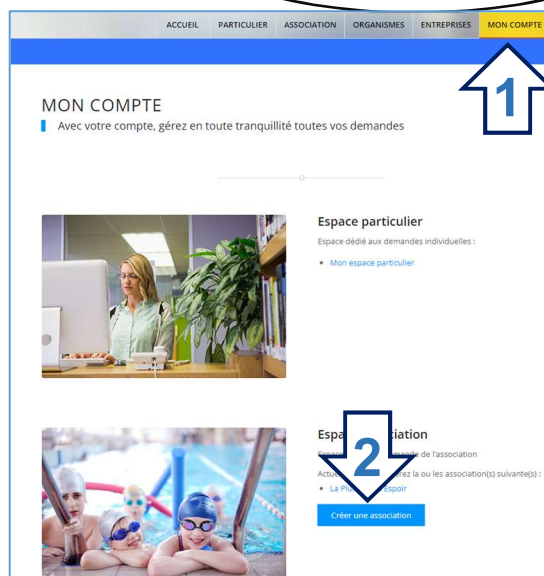
Après création de votre compte, vous recevrez par mail un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Vous êtes connecté.



Si votre compte existe déjà, merci de joindre le 01.64.14.72.68 afin de rattacher votre entité.

3

Une fois le rattachement effectué, cliquez sur l'onglet « Mon compte » et cliquez sur le nom de votre entité.



4

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « Créer une demande ».
Déroulez la catégorie **EPS AU COLLEGE** et cliquez sur la subvention désirée.



5

Un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « Envoyez ».
Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans votre Tableau de Bord.